

Communiqué

Accompagner les personnes et les couples, un pas de plus

Au terme d'un processus de réflexion et de débat mené depuis 18 mois dans toute l'Église, le Synode national de l'Église protestante unie de France réuni à Sète a décidé d'élargir les possibilités d'accompagnement liturgique des personnes et des couples.

Au cœur d'une décision de quatre pages, il a notamment adopté le paragraphe suivant :
« Le Synode est soucieux à la fois de permettre que les couples de même sexe se sentent accueillis tels qu'ils sont et de respecter les points de vue divers qui traversent l'Église protestante unie. Il ouvre la possibilité, pour celles et ceux qui y voient une juste façon de témoigner de l'Évangile, de pratiquer une bénédiction liturgique des couples mariés de même sexe qui veulent placer leur alliance devant Dieu. ».

Une telle bénédiction est bien une possibilité ouverte. Elle n'est ni un droit, ni une obligation. En particulier elle ne s'impose à aucune paroisse, à aucun pasteur. Les débats qui concernent les couples de même sexe sont souvent passionnés et exclusifs. Au-delà des arguments échangés, ils mettent aussi en jeu les histoires, personnelles, intimes et familiales.

Le synode a mené ses travaux avec le souci prioritaire des personnes et guidé par la volonté d'être témoin de l'Évangile de Jésus Christ :

« Nous trouvons la source de notre joie dans le « oui » premier que Dieu (...) pose sur nous en Jésus-Christ. Telle est la bénédiction qui fonde nos existences. Partager cette joie en étant à notre tour, porteurs de bénédiction pour les femmes et les hommes d'aujourd'hui, telle est notre vocation. »

Sète le 17 mai 2015 à 11h00